

**COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE**

05300 BARRET SUR MEOUGE

☎ 04.92.65.10.93

Email : secretariat@mairie-bsm.fr

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MEOUGE**

SALLE DE LA MEOUGE

**Entre :**

La commune de Barret sur Méouge, représentée par son Maire, Monsieur Bruno LAGIER dument habilité par la délibération du 24 Avril 2026.

**Et :**

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Adresse :

Téléphone :

Date de la location :

Durée de la location :

Objet de la Location : (Fête privée, réunion, séminaire, stage...)

**Article 1 :**

La commune met à la disposition du bénéficiaire précité la Salle de la Méouge dont il en a la gestion, d'une superficie de 40 m2, avec tables et chaises.

**Article 2 :**

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

- 30.00 € pour toute journée entamée, gratuit pour les associations ;
- la réservation sera effective après versement d'une caution fixée à 100.00 €, et du paiement de la location, émis par titre sur le budget général ;
- la caution sera restituée au locataire, si les dispositions de location ont été respectées, et si aucune dégradation n'a été constatée.

**Article 3 :**

Le demandeur s'engage à :

- Affecter les locaux à l'objet exclusif énoncé en préambule
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes
- Respecter le voisinage et ne porter en aucune manière atteinte à l'ordre public, notamment lors de l'utilisation de la salle avec ambiance musicale, le volume sonore devra être obligatoirement diminué à compter de 22 heures.
- Informer la commune de tout problème pouvant survenir durant la location : matériel hors d'usage, dégradation, autres...
- Fournir à la signature de la convention :
  - o Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'ensemble de sa responsabilité
  - o Un RIB pour la trésorerie qui procédera à la facturation du montant dû
  - o Un chèque de caution à l'ordre : du SGC de Sisteron

**COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE**

05300 BARRET SUR MEOUGE

☎ 04.92.65.10.93

Email : [secretariat@mairie-bsm.fr](mailto:secretariat@mairie-bsm.fr)

**Article 4 :**

L'utilisation doit faire l'objet d'une remise en état et d'entretien (rangement des tables, des chaises, balayage, lavage du sol et des équipements.

Un état des lieux sera réalisé avant et après utilisation avec un représentant de la municipalité.

Si la remise en état nécessite une intervention complémentaire, le coût sera facturé.

**Article 5 :**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interpellation ou sur l'application de la convention, toutes voies amiables de règlement avant de soumettre tout différent à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Marseille.

**Le responsable déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et s'engage à les respecter.**

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies dans ce formulaire et les pièces justificatives comptables sont conservées pendant 10 ans après la fin de la location (instruction DAF/DPACI/RES/2009/018, page 77 et 105) pour la gestion de la location de la salle communale de Barret-sur-Méouge, et sont destinées au service communal habilité et au Trésor public. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le locataire sont partis ou à l'exécution de mesures précontractuelles, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, d'effacement, de limitation en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [secretariat@mairie-bsm.fr](mailto:secretariat@mairie-bsm.fr) ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie de Barret-sur-Méouge – Délégué à la protection des données – Maison des services, le Village – 05300 BARRET-SUR-MEOUGE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

**Fait à Barret sur Méouge, le .....**

**Le Maire**  
Bruno LAGIER

Le loueur